



AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT jus de raisin, vin juin 2015

L'association AMAP'PORTE a pour objectif :

- De maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- D'assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.
- Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

1 - LES CONTRACTANTS

Paysan -viticulteur : Patrick Thomas les Faraunières 49 700 St George sur Layon	Consom'acteur : Nom : Adresse : Tél : Courriel :
---	---

2 - TERMES DU CONTRAT

ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'Amap'porte). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'AMAP.

		Vendredi 28 novembre		
	Règlement	Quantités	tarif	total
Les Faraunières rouge	Patrick Thomas		3.50 €	
Telquel Rouge	Patrick Thomas		4€	
Telquel rosé	Patrick Thomas		4€	
Coteaux du Layon	Patrick Thomas		6€	
Cuvée Laure coteaux du layon	Patrick Thomas		8€	
Cuvée Victor	Patrick Thomas		8€	
Crémant de Loire Blanc Brut	Patrick Thomas		6€	
Crémant de Loire Blanc 1/2 sec	Patrick Thomas		6€	
Crémant de Loire Rosé Brut	Patrick Thomas		6€	
Cuvée 109 rouge	Hervé Bossé		7€	
Cuvée 109 rosé	Hervé Bossé		4€	
Cuvée 109 blanc	Hervé Bossé		4€	
Jus de raisin blanc	Hervé Bossé		2,60€	
Jus de raisin rouge	Hervé Bossé		2,60€	
TOTAL				

3 - CONDITIONS DU CONTRAT

Les chèques seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat. **Les chèques doivent être remplis à l'ordre de Patrick Thomas ou Hervé Bossé selon les vins choisis.**

4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

Lieu de distribution : lieu-dit « Les Petites Noues » à Chemillé
vendredi 26 Juin ou 3 Juillet de 18h à 19h30.

Dégustation le vendredi 5 ou 12 juin

6 - RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : à

Signature des paysans	Signature du consommateur
-----------------------	---------------------------

Contrat (accompagné des chèques) à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent vin et jus de raisin :

**Damien Cailleau
les petites noues
49120 Chemillé**